

**DELIBERATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de Darnieulles**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 7 MARS 2024**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
14	14	14

Date de convocation 29 février 2024
--

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de conseil de la MAIRIE, sous la présidence de **Philippe RETOURNARD**, maire.

Présents : **CHAMPAGNE Frédéric, DIDIERLAURENT Sébastien, DRILLET Sandra, FORAT Séverine, JEANDEMANGE Maryanne, JOFFROY Claudine, LAURAIN Robert, LEJARS Sébastien, MILLER Didier, PINOT Amandine, PRETOT Jean-Pierre, RETOURNARD Philippe, VILLIERE Laure, VINCENT Claude.**

Absents : .

Représentés : .

**Madame JEANDEMANGE Maryanne** a été nommée secrétaire de séance.

**Objet : Modification des tarifs de la salle des fêtes**  
**N° de délibération : 21\_2024**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	0	14	0	0	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de louer la salle des fêtes aux tarifs suivants :

- **Weekend**
  - Pour les familles de Darnieulles 300,00 €
  - Pour les familles extérieures 480,00 €
  - Pour les associations locales 300,00 €
  - Pour les associations extérieures 500,00 €

En cas de weekend prolongé (jeudi-vendredi-samedi-dimanche ou vendredi-samedi-dimanche-lundi) 550,00 €

- **En semaine** (pour toutes personnes)
  - Demi-journée 110,00 €
  - Journée 260,00 €
- Week-end de la Sylvestre 600 €

Caution pour toutes locations 800,00 €

Dorénavant, le paiement de la location se fera à la remise des clés lors de l'état des lieux d'entrée. Le paiement des consommations, éventuelles casses et pénalités, se fera après l'état des lieux de sortie.

En cas de prêt de la sono, supplément de 150 € de caution sur le tarif de location. En cas de dégradation, la caution de 150€ sera encaissée.

Les consommations de gaz et d'électricité feront l'objet d'une facturation aux locataires. Les compteurs seront relevés à la prise des clés en mairie avant la location, et, lorsque les clés seront rendues après la location.

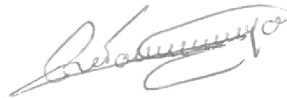
Les tarifs sont les suivants :

- Gaz 0.7731 €/kwh
- Electricité 0.31460 €/kwh

Pour les réunions et assemblées générales des associations, la salle sera gracieusement prêtée pour les réunions en semaine, sauf le vendredi. Les week-ends, elle sera facturée :

- Pour les associations de Darnieulles 300.00 € + les consommations
- Pour les associations extérieures 500.00 € + les consommations

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Affiché le 8 mars 2024  
Pour extrait conforme  
Philippe RETOURNARD, Maire



Philippe RETOURNARD  
2024.03.08 09:49:51 +0100  
Ref:6111917-9138574-1-D  
Signature numérique  
le Maire

Philippe RETOURNARD